

COMITÉS DE SUIVI

DE REPSOL

Compte rendu de la rencontre
Comité de suivi n° 3 - Bécancour-Est

Fortierville, 26 juin 2019

Table des matières

Table des matières	1
Informations générales	2
Compte rendu de rencontre	3
Sommaire des discussions et des décisions prises.....	3
1. Mot de bienvenue	3
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	3
3. Présentation du comité de suivi et de ses membres	3
3.1 Interventions et questions des membres	4
4. Présentation et adoption du <i>Guide procédures du comité de suivi</i>	4
5. Présentation du puits foré sur le site.....	5
6. Varia et période de questions.....	7
7. Fin de la rencontre	7

Informations générales

Date : 26 juin 2019	Durée : 11 h 15 à 12 h 10 (55 minutes)
Endroit : 198 rue de la Fabrique, Fortierville, Québec	
<p>Personnes présentes</p> <p>Membres</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Bertrand Habel - Résident de Fortierville • M. Michel Fortier - Municipalité de Fortierville • M. Pascal Gagnon - Ferme Ti-noire • M^{me} Marie-Pier Lamy - MRC de Bécancour <p>Repsol</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Vincent Perron <p>Pilote groupe-conseil</p> <ul style="list-style-type: none"> • M. Karim-Étienne Bennis <p>Absents</p> <ul style="list-style-type: none"> • M^{me} Sonia Caron - Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec • M. Sylvain Rheault - UPA du Centre-du-Québec • M^{me} Suzie O'Bomsawin - Grand Conseil de la Nation Waban-Aki • M. Yoland Neault - Municipalité de Sainte-Françoise 	
Version de travail préparée par : Karim-Étienne Bennis	
Distribution : Pour diffusion à l'interne - Document de travail pour révision.	
<p>Ordre du jour</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mot de bienvenue • Lecture et adoption de l'ordre du jour • Présentation du comité de suivi et de ses membres • Présentation et adoption du <i>Guide des procédures du comité de suivi</i> • Présentation du puits A279 • Varia et période de questions • Fin de la rencontre 	

Compte rendu de rencontre

Sommaire des discussions et des décisions prises

1. Mot de bienvenue

M. Perron explique l'absence de certains membres et précise qu'ils seront contactés par téléphone pour faire le point et s'assurer qu'ils reçoivent l'information pertinente.

Il remercie les membres de s'être déplacés et explique l'obligation de tenir des comités de suivi.

Il aborde la transaction intervenue entre Talisman et Repsol et rappelle que les ententes conclues à la suite de celle-ci sont demeurées valides.

Il mentionne que, dans le contexte actuel, Repsol ne peut rien faire étant donné les dispositions légales et que la Société n'a pas non plus de projet : l'objectif est davantage de suivre ce qui a été fait.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

M. Perron fait la lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est adopté.

3. Présentation du comité de suivi et de ses membres

M. Perron présente une carte délimitant tous les comités de Repsol et situe le comité n° 3, tout en précisant les licences concernées (2008PG964, 2008PG965 et 2008PG966).

La constitution des comités a été conçue de façon que chacun ait un puits à suivre.

Sur le territoire où Repsol détient des licences, la Société est l'opérateur désigné, c'est-à-dire la seule entreprise pouvant amorcer des travaux.

Le site associé à la licence 2008PG964 est multipuits; cinq (5) forages additionnels pourraient y être effectués.

Après avoir situé le site du puits horizontal A279 et son chemin d'accès, il rappelle qu'il a été foré en 2010.

M. Perron présente les données techniques du site avec une photo aérienne qui permet de le localiser, tout en mentionnant que le site a été construit en milieu boisé pour ne pas nuire aux activités agricoles.

La technique de construction a consisté à aménager un site fait en partie de gravier et recouvert de matelas de chêne. Un écran acoustique a été érigé afin de réduire les impacts sonore et visuel sur les habitations avoisinantes.

Le puits n'a pas été fracturé, mais il devait l'être. Il s'agit donc d'un puits inachevé, car il ne peut pas produire à moins d'être fracturé.

Le contenu et le mode de fonctionnement du site web qui sera créé pour les activités du comité sont détaillés, incluant la liste de documents qui seront accessibles au public, dont les présentations faites aux membres du comité, les avis de travaux, les comptes rendus des rencontres, le rapport annuel ainsi que les documents d'information relatifs aux travaux de l'entreprise. M. Perron présente également la section privée du site web et décrit les documents qui s'y trouveront.

3.1 Interventions et questions des membres

Un membre se demande s'il est possible d'obtenir les documents présentés en version électronique.

M. Perron explique que ces documents seront disponibles pour le public sur le site web.

4. Présentation et adoption du *Guide procédures du comité de suivi*

M. Perron explique le but et le mandat du comité de suivi, tout en formulant le souhait que les comités de suivi soient conviviaux.

Le comité de suivi pourrait être amené à suivre le programme d'abandon du puits; la prochaine rencontre du comité pourrait d'ailleurs porter sur ce sujet.

La composition du comité de suivi a été approuvée par le ministère.

Le comité doit tenir au moins une (1) rencontre par année.

Après avoir précisé les obligations de Repsol quant à la tenue des comités de suivi, il explique le rôle du consultant et souligne que les membres peuvent compter sur son appui pour la production des documents nécessaires.

Le *Guide des procédures* est adopté à l'unanimité.

5. Présentation du puits foré sur le site

M. Perron localise le site de forage et explique qu'une ligne sismique a été faite dans le passé. Cette ligne est en fait une échographie du sol qui précise les réflexions d'une formation à l'autre de sorte que les spécialistes puissent les analyser et déterminer les emplacements optimaux pour l'aménagement de sites de forage.

À la suite de cette étude, Talisman a sélectionné l'emplacement optimal du site selon les normes alors en vigueur. Le secteur boisé a été retenu afin de réduire l'impact sur l'agriculture et plusieurs études ont été réalisées afin d'évaluer les peuplements forestiers en présence.

Une caractérisation environnementale initiale de l'emplacement du site de forage et du chemin d'accès a été menée dans le but d'optimiser la remise en état du site.

La firme qui a effectué cette étude a caractérisé les sols et l'eau souterraine. Des puits d'eau privés ont également été analysés afin de connaître l'état initial des lieux et fournir une garantie aux propriétaires.

La résidence la plus proche est située à 810 mètres (810 m).

Le site a été aménagé de façon très rigoureuse. La couche de sol organique a été retirée et placée en andain afin de créer un écran sonore et visuel. Par la suite, des géotextiles ont été étendus afin de protéger le sol existant en cas d'accident et de favoriser sa remise en état. Du gravier a été étendu sur la membrane géotextile.

Des matelas de chêne ont été installés sur une partie du site pour supporter les bassins d'entreposage hors-sol.

Des fossés de drainage ont été aménagés en périphérie du site de même que des bassins de sédimentation destinés à limiter l'apport de sédiments dans les fossés agricoles avoisinants.

La réalisation de ces travaux a été supervisée par un ingénieur agronome indépendant.

Avant le forage du puits qui a duré environ 50 jours, une rencontre d'information publique a été tenue dans le but de bien renseigner la population locale.

M. Perron présente les données techniques du puits foré en 2010.

Il explique la présence, à l'intérieur du puits, de deux (2) tubages d'acier servant à l'isoler. En s'appuyant sur les données techniques relatives à ces tubages, il souligne que ceux-ci isolent le gaz sur les 550 premiers mètres de profondeur et qu'un (1) seul isole le puits jusqu'à environ 2 000 mètres (2 000 m).

Un monitoring des émissions à l'évent des puits est fait annuellement. Après avoir indiqué les limites prescrites par la réglementation découlant de la *Loi sur les hydrocarbures*, il signale que le débit mesuré à l'évent est de 0,9 mètre cube par jour (0,9 m³/j), soit bien en deçà de la limite (50 m³/j).

De plus, des tests de pression doivent être faits. Après avoir expliqué le procédé de mesure, il mentionne que la pression de fermeture stabilisée est de 183 kilopascals (183 kPa) et qu'elle est nettement sous la limite de 6 050 kilopascals (6 050 kPa).

La conformité de ce puits ne fait donc aucun doute.

Des études ont été effectuées pour s'assurer qu'il n'y a pas de migration de gaz et les résultats obtenus démontrent que le puits en est exempt et qu'il est donc très sécuritaire.

Le puits est fermé temporairement à l'aide de bouchons insérés à l'intérieur de celui-ci. Cette procédure standard de fermeture temporaire permet de s'assurer qu'il n'y ait pas pression à la tête du puits.

Le site et le puits font l'objet d'inspections hebdomadaires visant à confirmer leur bon état. Des mesures particulières (clôture, blocs de béton, cadenassage des valves et barrière de sécurité au début du chemin d'accès) assurent aussi la sécurité des lieux.

6. Varia et période de questions

Un membre demande à quelle profondeur se situe l'extrémité du dernier tubage (*casing*) du puits.

M. Perron répond de mémoire 2 000 mètres et précise qu'il y a ensuite un coffrage (*liner*) en ciment de sorte que le puits est cimenté d'une extrémité à l'autre.

7. Fin de la rencontre

M. Perron remercie chaleureusement les membres.

La rencontre est levée.